

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2313-1, L 3313-1 et L 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les communes (et non pas seulement dans les communes de plus de 3 500 habitants) et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget de l'exercice 2021 et au compte administratif de l'exercice 2020.

I - Le cadre général du compte administratif

Le compte administratif retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes.

II - La section de fonctionnement

Généralités

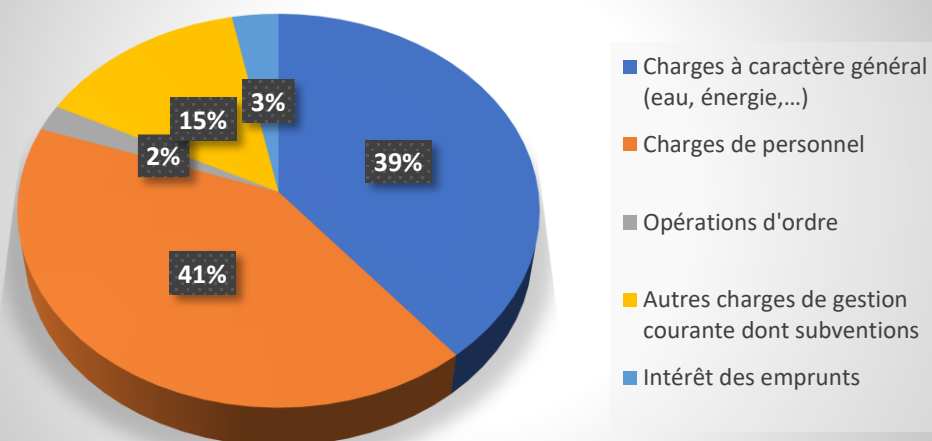
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

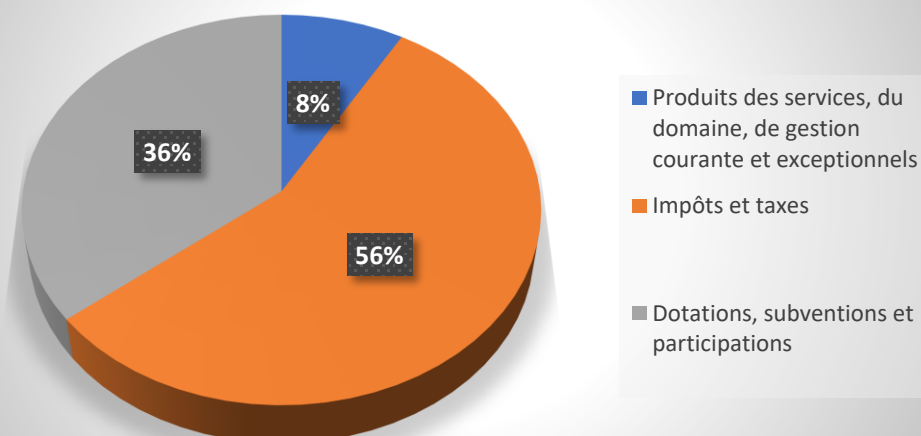
Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (énergie, fournitures, prestations de service,...)	617 748.04 €	Recettes des services (vente de bois, régies, remb absence maladie,...)	113 949.36 €
Dépenses de personnel	652 485.33 €	Impôts et taxes	1 257 897.88 €
Autres dépenses de gestion courante (subventions aux associations, bourses, participations au SDIS et syndicats, FNGIR,...)	226 293.76 €	Dotations et participations	803 723.62 €
Dépenses financières	49 845.13 €	Autres recettes de gestion courante (location,...)	50 306.73 €
Charges exceptionnelles	0.00 €	Produits exceptionnels	24 936.35 €
Total dépenses réelles	1 546 372.26 €	Total recettes réelles	2 250 813.94 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	33 773.61 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €
Total général	1 580 145.87 €	Total général	2 250 813.94 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les dotations de l'État en baisse : - 110 201 €

	2014	2020	Variation entre 2014 et 2020
Dotation forfaitaire	541 805.00 €	388 704.00 €	-153 101.00 €
DSR	48 755.00 €	105 557.00 €	56 802.00 €
DNP	71 327.00 €	57 425.00 €	-13 902.00 €
TOTAL	661 887.00 €	551 686.00 €	-110 201.00 €

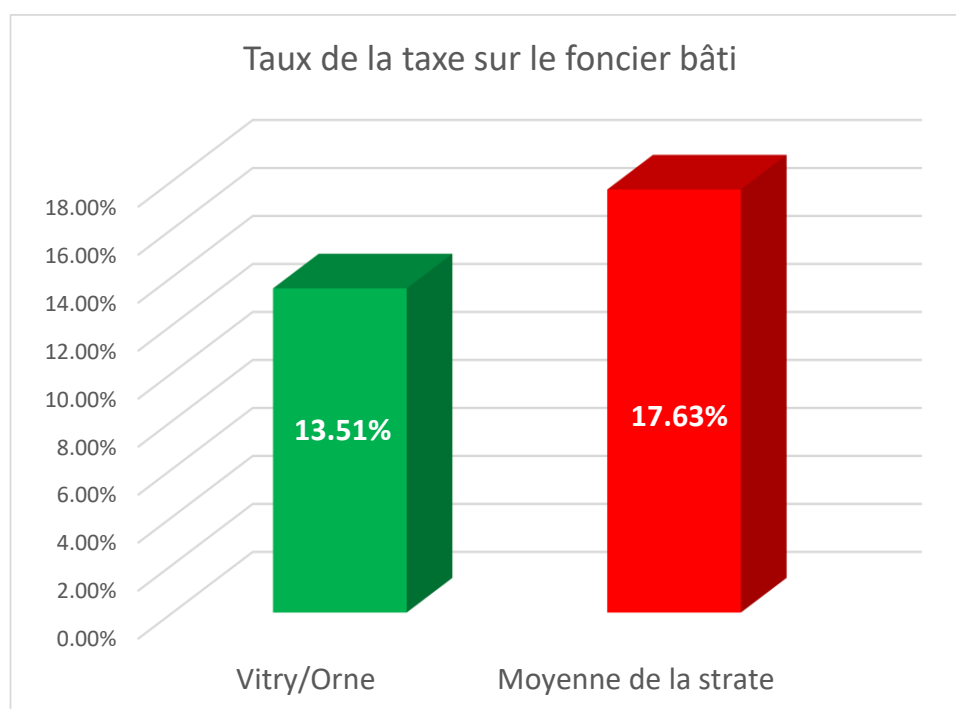
La fiscalité

Afin de ne pas augmenter la pression sur le budget des ménages, malgré une baisse des dotations de l'Etat, **le Maire a proposé comme les années précédentes, de ne pas augmenter les taux en 2020.**

TAXES	Rappel des taux 2019	Propositions des taux 2020
Taxe sur le foncier bâti	13.51%	13.51%
Taxe sur le foncier non bâti	104.43%	104.43%

Le produit des impôts locaux est de 335 € par habitant par rapport aux 395 € pour les autres communes de la strate. La pression fiscale sur les habitants est donc inférieure de 15%.

La moyenne de la strate pour le taux de la taxe sur le foncier bâti est de 17.63%, soit 23% de plus que la taux communal qui n'est que de 13.51%.



III - La section d'investissement

Généralités

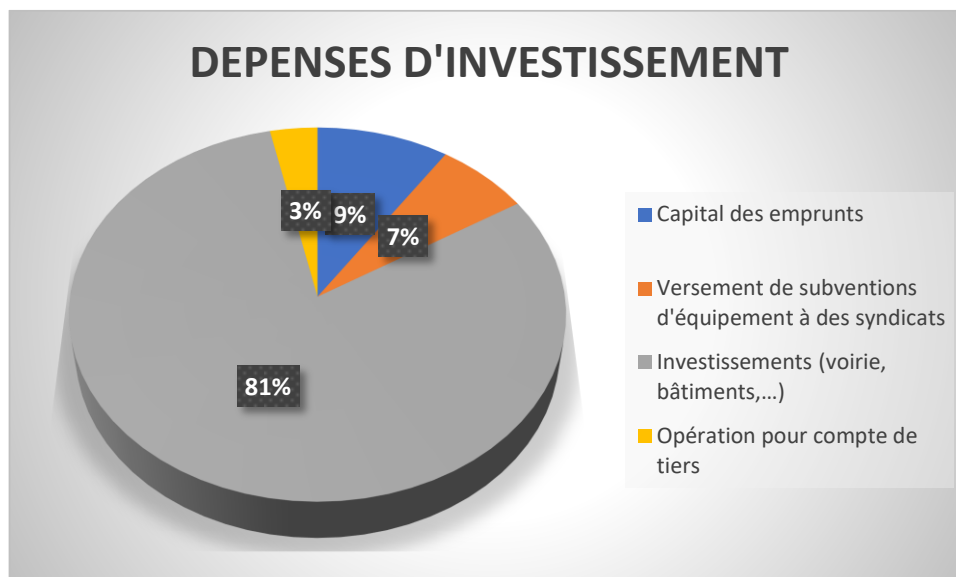
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

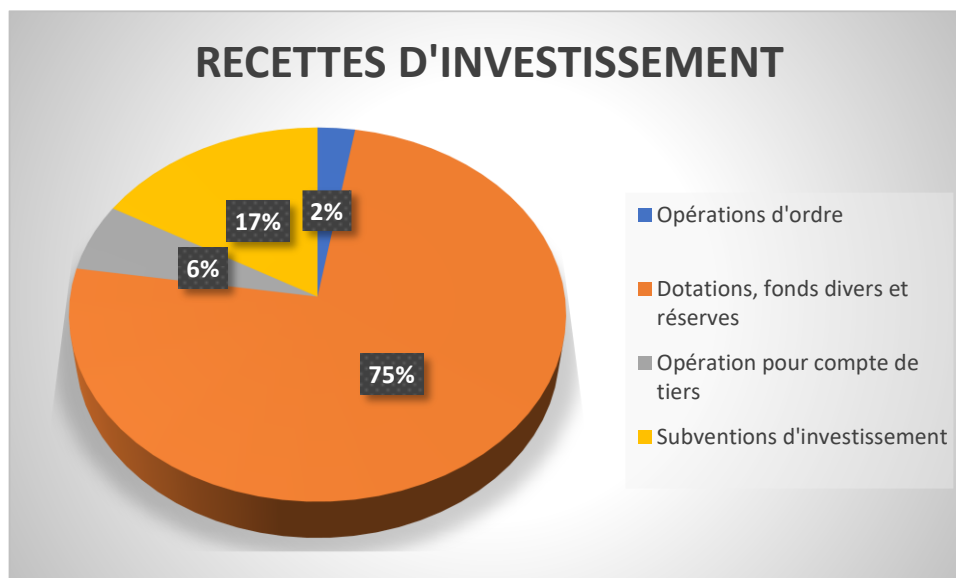
Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	207 326.95 €	FCTVA et réserves	947 569.34 €
Versement de subventions d'équipement à des syndicats (AC CCPOM)	147 591.80 €	Subventions	211 468.17 €
Travaux de bâtiments et de voiries	1 767 326.79 €		
Opération pour compte de tiers (SIAVO)	74 110.45 €	Opération pour compte de tiers (SIAVO)	74 110.45 €
Total dépenses réelles	2 196 355.99 €	Total recettes réelles	1 233 147.96 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	33 773.61 €
Total général	2 196 355.99 €	Total général	1 266 921.57 €





IV – La dette

La commune n'est pas très endettée. En effet, le ratio de désendettement est de 5 années, si l'on consacre l'intégralité de l'épargne brute au remboursement du capital de la dette.

Capital restant dû au 31/12/2020 : 3 276 433.32 €

L'annuité de la dette pour 2020 représente : 257 518.94 €, soit 84.35 € par habitant contre 92 euros/habitant pour les communes de la strate.

VI – Les résultats cumulés

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	1 580 145.87 €	2 196 355.99 €	1 422 200.00 €
Recettes	2 250 815.24 €	1 266 921.57 €	384 000.00 €
Résultat 2020	670 669.37 €	-929 434.42 €	-1 038 200.00 €
Excédent de fonctionnement 2019	280 266.17 €		
Excédent d'investissement 2019		1 301 819.01 €	
Résultat cumulé 2020	950 935.54 €	372 384.59 €	-1 038 200.00 €

Les résultats cumulés sont réaffectés au BP 2021.

Il s'agit d'excédents qui permettront de financer les gros investissements.

Fonctionnement			Investissement		
COMPTE	RECETTES	DEPENSES	COMPTE	RECETTES	DEPENSES
002	285 120.13 €		1068	665 815.41 €	
			001	372 384.59 €	

VII - Les principaux ratios :

Population 2020 : 3 053 habitants		Euros par habitant	
	MONTANT TOTAL	Vitry sur Orne	Moyenne de la strate (Direction Générale des Collectivités Locales 2019)
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 250 815.24 €	737.25 €	927.00 €
Dont impôts locaux	1 022 454.00 €	334.90 €	395.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 580 145.87 €	517.57 €	760.00 €
Dont charge de personnel	652 485.33 €	213.72 €	364.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 266 921.57 €	414.98 €	447.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 196 355.99 €	719.41 €	465.00 €
Encours de la dette au 31/12/2020	3 276 433.32 €	1 073.18 €	703.00 €
Annuité de la dette	257 518.94 €	84.35 €	92.00 €
Excédent brut de fonctionnement pour financer les investissements	670 669.37 €	219.68 €	195.00 €

Des ratios reflète des finances saines de la commune :

- **Une pression fiscale locale inférieure à la moyenne nationale**
- **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et inférieures de 32% à la moyenne nationale, grâce à une maîtrise des charges de personnel inférieures de 41%**
- **Des dépenses et recettes d'investissements supérieures de 55% par rapport aux communes de la strate** du fait d'une demande systématique de subvention et d'une maîtrise des charges de fonctionnement
- **Une annuité de la dette inférieure de 8% aux autres communes**
- **La pression fiscale à Vitry-sur-Orne est inférieure de 15% par rapport aux communes de même taille** (produit des impôts locaux : 335 € par habitant par rapport aux 395 € pour les autres communes de la strate).